



**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
GARANTIE COMPLEMENTAIRE – 2^{ème} LIGNE
CONDITIONS A EFFET DU 1^{er} JANVIER 2019 AUPRES DE MMA**

| MONTANT DES GARANTIES | |
|------------------------------|-------------|
| OPTION 1 | 2 500 000 € |
| OPTION 2 | 4 000 000 € |
| OPTION 3 | 8 000 000 € |

| PRIMES FORFAITAIRES ANNUELLES TTC | CA < 1 000 000 € | CA compris entre 1 000 000 € & 5 000 000 € | CA > 5 000 000 € |
|--|----------------------------|---|----------------------------|
| OPTION 1 | 315 € | 405 € | 865 € |
| OPTION 2 | 655 € | 925 € | 1 925 € |
| OPTION 3 | 705 € | 1 035 € | 2 235 € |



BULLETIN D'ADHESION

1/ ADHERENT

Nom ou raison sociale :

N° siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

e-mail :

2/ ADHESION ET DUREE DES GARANTIES

Date d'effet souhaitée des garanties : . . / . . /

Au plus tôt le jour de réception de la demande

Date d'échéance annuelle : 1^{er} janvier

Les garanties sont acquises de la date d'effet au 1^{er} janvier suivant, renouvelable ensuite par tacite reconduction et par période successive d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, moyennant un **préavis de 3 mois**.

3/ OPTION CHOISIE

OPTION 1

OPTION 2

OPTION 3

➤ **Chiffre d'affaires :** _____ €

4/ DECLARATION

- Je déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.
- Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

.Fait à

le

Signature

PS : Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement